

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**05 MARS 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe LABORDE, Maire.

Membres	Présents	Excusés	Procuration	Secrétaire de séance
ARAUJO Nolwenn	X			
BÉGU Sandrine	X			
BELLOCQ Franck	X			
CAZEAU Sébastien	X			
CRABOS Alain	X			
FRANCOIS Serge	X			
LABORDE Philippe	X			
LAFAYE Bertrand		X		
LAMARQUE Jean-Pierre	X			
LASCOSTES Gilles	X			
MARIE Isabelle	X			
NOUGARO Aurélien	X			
SAINT GERMAIN Caroline	X			
SANDRÈS Cathy	X			
SLOSTOWSKI Nelly	X			X

Date de convocation : 29 février 2024

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 15/02/24
2. Décisions du Maire en vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal en date du 02 juin 2020
3. Délibération pour la construction d'un atelier communal et d'une salle de réunion (mise à jour)
4. Délibération pour le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la construction d'un atelier communal et d'une salle de réunion
5. Voirie
6. Questions diverses

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE

Le compte rendu de la séance du 15 février 2024 a été adressé à tous les conseillers municipaux. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à son sujet. Aucune remarque n'est formulée. Le compte rendu est adopté par tous les membres du conseil municipal présents.

2. DECISION DU MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 02 JUIN 2020

NÉANT

3. DELIBERATION POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL ET D'UNE SALLE DE REUNION (MISE A JOUR)

Délibération 2024_04 : Délibération pour la construction d'un atelier communal et d'une salle de réunion (mise à jour)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2021_08 du 18 février 2021 validant le projet de construction d'un atelier communal et d'une salle de réunion. Il rappelle que pour des raisons de financement, le projet n'a toujours pas abouti.

Il propose à l'assemblée de se prononcer sur la faisabilité du projet au regard des informations dont il dispose à ce jour.

Il donne lecture de l'estimatif des travaux actualisé par le cabinet d'architecture TaG pouvant se résumer ainsi :

Estimation HT	398 403.08 €
Honoraires	22 392.91 €
Etudes (SPS, Sol, ...)	3 175.00 €
Frais annexes (concessionnaires, ...)	10 000.00 €
Total HT	433 970.08 €
Total TTC	520 765.19 €

Entendu, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération 2021_08 du 19 février 2021,

Vu l'estimation prévisionnelle de l'agence TaG

Considérant la nécessité d'actualiser l'estimation des travaux au regard des prix du marché,

Considérant que des lots initialement prévus en régie seront intégrés à l'appel d'offre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide l'estimation actualisée des travaux pour un montant de 433 970.08 € HT soit 520 765.19 € TTC ci annexée et autorise Monsieur le Maire à intervenir à toutes pièces et formalités s'y rapportant.

4. DELIBERATION POUR LE LANCEMENT D'UN MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ATELIER COMMUNAL ET D'UNE SALLE DE REUNION

Délibération 2024_05 : Délibération pour le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la construction d'un atelier communal et d'une salle de réunion

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il vient de se prononcer favorablement sur l'estimation actualisée des travaux de construction d'un atelier communal et d'une salle de réunion. Il précise que la commune doit donc lancer une procédure d'appel d'offre.

Entendu, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération 2021_08 du 19 février 2021 pour la construction d'un atelier communal et d'une salle de réunion,

Vu la délibération 2022_05 du 17 février 2022 pour la passation d'un marché selon une procédure adaptée

Vu la délibération 2022_20 du 12 juillet 2022 déclarant la consultation sans suite pour motif d'intérêt général et financier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de lancer une nouvelle consultation pour la construction d'un atelier communal et d'une salle de réunion.

Il décide pour ce faire la passation d'un marché selon une procédure adaptée (MAPA). La consultation sera passée dans le respect des dispositions des articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5 du Code de la Commande Publique.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera retenue. Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante : prix 60 %, valeur technique 40 %.

Les lots seront décomposés comme suit :

- Lot 01 Maçonnerie – Ravalement
- Lot 02 Terrassement – Assainissement
- Lot 03 Charpente Métallique

- Lot 04 Zinguerie
- Lot 05 Menuiserie Extérieure
- Lot 06 Menuiserie Intérieure
- Lot 08 Plomberie - Sanitaire
- Lot 09 Plâtrerie - Isolation
- Lot 10 Electricité
- Lot 13 Photovoltaïque

Les lots suivants seront réalisés en régie par la collectivité, et ne sont donc pas concernés par la consultation :

- Lot 07 Carrelage
- Lot 11 Peinture
- Lot 12 Serrurerie.

5. VOIRIE

Chemin de Higas

Monsieur le Maire informe que les usagers du chemin de Higas ont interpellé la commune car un dépôt de déchets verts empiète régulièrement sur la voie. Ce chemin relevant de la compétence communautaire, le technicien voirie s'est rendu sur place pour constater les faits. Un courrier signé du Président de la Communauté de Communes va être adressé au propriétaire concerné.

Planning curage fossé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de pelle communautaires vont se dérouler à cheval sur les semaines 11 et 12 pour 40h00.

SIETOM – emplacement containers poubelles

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SIETOM a notifié à la Commune ses choix en termes de conteneurisation des ordures ménagères et de densification des points tri afin d'inviter les usagers à mieux trier en allant sur des points de collecte qui regroupent l'ensemble des bacs. Cette solution générera aussi des coûts de fonctionnement moins importants par la suite.

La Commune ne s'est toujours pas positionnée sur les lieux et schéma de collecte. Sans retour, le SIETOM proposera les choix qui lui paraissent les plus judicieux. Monsieur le Maire ajoute qu'un rendez-vous va être pris avec un technicien du SIETOM afin de trouver les solutions les plus adaptées.

6. QUESTIONS DIVERSES

L'émoi des mots – Clément BOUSCAREL « Paysan conteur »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 24 février dernier s'est déroulé, à la salle Lahaout, le spectacle de Clément BOUSCAREL « Paysan conteur » dans le cadre du Festival « L'émoi des mots » devant une salle quasiment pleine.

Maquette Arènes CANTEGRIT

Dans le cadre de son activité de promotion de la Course Landaise, l'association POMAREZ ARENES TRADITIONS a créé un circuit des arènes mythiques de Chalosse. Ce circuit proposé aux visiteurs, au départ de Pomarez passe par Estibeaux, Mouscardès, Tilh, Amou pour se terminer par un repas gastronomique à Brassempouy. Pour compléter ce circuit, ils réalisent les maquettes des arènes visitées.

La maquette des arènes CANTEGRIT est au stade de "finitions". La présentation au Conseil Municipal est prévue pour les fêtes patronales de Juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h20.

Monsieur le Maire,
Philippe LABORDE

La secrétaire de séance
Nelly SLOSTOWSKI